

Procès-verbal

de la réunion ordinaire

du Comité Social et Economique

de l’UES Euro Disney du 09 janvier 2024

La séance était présidée

Horaire d’ouverture de la séance : 09 heures
Horaire de clôture de la séance : 16 heures 30

	<i>tion</i>	<i>Invités du CSE</i>

[Redacted text block]

[Redacted text block] **nts Syndicaux**
[Redacted text block]
[Redacted text block] **UNSA**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 novembre 2023 du Comité Social et Economique 5
2. Rappel sur les missions, le fonctionnement et les moyens du Comité Social et Economique 6
3. Information des membres du Comité Social et Economique sur les suppléants siégeant désignés en application de l'article 3 du protocole d'accord préélectoral du 10 juillet 2023 en vue de l'organisation des élections du Comité Social et Economique 2023 6
4. Désignation du secrétaire du Comité Social et Economique 7
5. Désignation du secrétaire adjoint du Comité Social et Economique 8
6. Désignation du trésorier du Comité Social et Economique 8
7. Désignation du trésorier adjoint du Comité Social et Economique 9
8. Désignation des membres de la Commission Economique du Comité Social et Economique (pôle économique) 10
9. Désignation des membres de la Commission des Marchés du Comité Social et Economique (pôle économique) 13
10. Désignation des membres de la Commission Formation du Comité Social et Economique (pôle social) 14
11. Désignation des membres de la Commission d'Information et d'Aide au Logement du Comité Social et Economique (pôle social) 15
12. Désignation des membres de la Commission Restauration du Comité Social et Economique (pôle social) 15
13. Désignation des membres de la Commission Fonds de Solidarité du Comité Social et Economique (pôle social) 16
14. Désignation des membres de la Commission Enfance du Comité Social et Economique (pôle social) 17
15. Désignation des membres de la Commission de l'Egalité Professionnelle du Comité Social et Economique (pôle social) 20

16. Désignation des membres légaux des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dans les conditions prévues à l'article 1.4.1 de l'avenant n°1 du 16 mars 2023 à l'accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Economique, des CSSCT et des référents (délégués) de proximité du 15 avril 2019	20
17. Information des membres du Comité Social et Economique sur les membres experts des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) désignés en application de l'article 1.4.1 de l'avenant n°1 du 16 mars 2023 à l'accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Economique, des CSSCT et des référents (délégués) de proximité du 15 avril 2019	21
18. Désignation du représentant du 1er collège du Comité Social Economique auprès de l'Assemblée Générale de la Société EURO DISNEY SAS	22
19. Désignation du représentant des 2 ^e et 3 ^e collèges du Comité Social Economique auprès de l'Assemblée Générale de la Société EURO DISNEY SAS	23
20. Désignation des deux représentants du 1er collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS	23
21. Désignation du représentant du 2ème collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS	24
22. Désignation du représentant du 3ème collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS	25
23. Désignation par le Comité Social et Economique d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en application de l'article L 2314-1 du Code du travail	25
24. Information sur la documentation économique et financière en application des dispositions de l'article L.2312-57 du Code du travail	26
25. Présentation par la trésorière sortante pour approbation du Comité Social et Economique d'un état de gestion des fonds du Comité Social et Economique - Article 13.3 du règlement intérieur du Comité Social et Economique (document adressé par l'ancien Secrétaire par mail séparé)	38
26. Délibération du Comité Social Economique en vue de donner quitus sur le rapport de gestion des fonds du Comité Social Economique présenté par la Trésorière sortante - Article 13.3 du règlement intérieur du Comité Social Economique	38
27. Présentation par la trésorière sortante de l'utilisation des fonds au titre des budgets des activités sociales et culturelles (ASC) et des attributions économiques et professionnelles (AEP) pour la période du 1er octobre 2023 au 9 janvier 2024 (document adressé par l'ancien Secrétaire par mail séparé)	38
28. Information des membres du Comité Social et Economique sur le règlement intérieur de l'instance et sur le planning prévisionnel	39
Questions diverses	39

La séance est ouverte à 09 heures, sous la présidence [REDACTED]

[REDACTED], qui correspond à la réunion d'installation de l'instance du CSE, à la suite des élections professionnelles ayant eu lieu au cours de la fin de l'année 2023. J'en profite pour adresser à tous les élus mes meilleurs vœux pour l'année 2024, tant sur le plan personnel que professionnel.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 novembre 2023 du Comité Social et Economique

je tiens à faire la déclaration suivante :

« Madame la Présidente, chers collègues,

À titre liminaire, notre groupe UNSA Disneyland Paris souhaite adresser ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de cette instance, ainsi que les félicités pour leur élection ou leur désignation.

Il s'agit également ici de rendre hommage à l'ensemble des salariés qui auront su faire preuve d'une réelle résilience face aux crises que nous avons dû affronter tous ensemble. En effet l'ancienne mandature aura été marquée par cette terrible crise sanitaire qui a entraîné la fermeture de notre destination, la mise en place de l'activité partielle de longue durée, donc au départ vous ne vouliez pas entendre parler, mais également de perte de salaire importante pour l'ensemble des Cast Members du fait du non maintien du complément de salaire par l'entreprise.

De plus, un véritable changement de mœurs s'est opéré avec le développement en catimini du télétravail, la mise en place des horaires dits adaptés, une procédure de rupture conventionnelle collective inédite.

Dès lors, l'UNSA Disneyland Paris n'avait pas manqué d'alerter cette instance et la direction générale quant à l'installation d'un véritable sentiment de malaise au travail qui a fini par déboucher, comme vous le savez, sur un mouvement social sans précédent à l'initiative des salariés qui avaient besoin de l'exprimer.

Fidèle à ses convictions et à ces valeurs, notre organisation aura à cœur au cours de cette mandature d'être une véritable force de proposition, et n'aura de cesse de porter la voix des salariés, lesquels, par leur vote, ont clairement souhaité cette recomposition du paysage syndical dans notre entreprise.

À ce titre, dès lors que les orientations prises par notre instance iront dans le sens des intérêts des salariés sans entraver la bonne marche de l'entreprise, vous pourrez compter sur le soutien de notre groupe. À défaut, vous trouverez en nous des opposants à la fois constructifs, mais porteurs d'une inébranlable détermination afin que la voix de la raison soit retrouvée.

Pour en revenir à la présente délibération, vous nous demandez d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023. À l'occasion de cette séance, l'UNSA Disneyland Paris n'ayant pas été représentée, elle ne saurait raisonnablement voter en faveur ou en défaveur de ce texte - preuve de notre attachement régulier à la notion de bon sens. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra.

Cependant, cette abstention programmée ne nous a pas empêchés d'étudier très soigneusement ce procès-verbal, nous souhaiterions y apporter une remarque.

[REDACTED] évoqué le sujet sous tension de la restauration, et notamment, l'intervention de [REDACTED] i aurait dit (en page 13 du procès-verbal) : « les visiteurs ne viennent pas à DLP », avant de parler « d'expérience secondaire. »

En tant que membre d'un service ayant plus de 1500 réservations de restaurant à son actif, je peux vous certifier que, au vu des tarifs des formules repas, de la popularité de nos restaurants, de la frustration quotidienne exprimée par nos visiteurs, cela était faire preuve à mon sens d'une déconnexion inouïe que de tenir des propos que les salariés de Food et de CRC qui font les réservations de restaurant seraient très certainement ravis de lire.

Nous nous associons donc aux réflexions de nos collègues intervenus en ce sens, et notamment Houria, de la CFDT.

Nous vous remercions pour votre attention. »

L'approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 novembre 2023 du Comité Social et Economique est mise au vote.

- Favorables 14
- Abstentions 15

2. Rappel sur les missions, le fonctionnement et les moyens du Comité Social et Economique

documentation relative à ce point de l'ordre du jour.

Les membres du CSE ne formulent pas de questionnement.

3. Information des membres du Comité Social et Economique sur les suppléants siégeant désignés en application de l'article 3 du protocole d'accord préélectoral du 10 juillet 2023 en vue de l'organisation des élections du Comité Social et Economique 2023

ants siégeant :

4. Désignation du secrétaire du Comité Social et Economique

titulaires du CSE sont éligibles au poste de Secrétaire du CSE.

ésentent leur candidature au poste de Secrétaire du CSE.

La désignation du Secrétaire du CSE est mise au vote à bulletins secrets.

otes favorables
otes favorables

ce rôle de Secrétaire du CSE, qui est un rôle
extrêmement important re en œuvre les décisions du CSE dans un esprit
constructif au cours
Je tiens aussi à reme le travail effectué au cours des 4 années passées,
qui se sont révélées e mandat, à bien des égards, aura été tout à fait
inédit.
Je compte bien entendu sur tous les 2 pour que la transition du bureau et la prise de fonction de la
nouvelle secrétaire se déroulent dans de bonnes conditions.

[redacted] atio [redacted] souhaite beaucoup de réussite.
J'accompagnerai la nouvelle secrétaire [redacted] erai que la passation se déroule dans les
meilleures conditions.

[redacted] es élus pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant au poste de
secrétaire du CSE.
Nous mènerons un travail d'équipe, dans l'intérêt [redacted] prise.
Je tiens à remercier l'ancien secrétaire de l'instance [redacted] ompte en effet sur lui
pour que la passation se déroule au mieux.
Je le répète : mon objectif est de créer les conditions d'un véritable travail d'équipe intégrant tous
les membres du CSE, afin de prendre des décisions conformes à la mission sociale qui est à la base
de notre instance.
Nous mesurons la lourde tâche qui nous attend. Nous sommes motivés pour que ce mandat soit une
réussite.
Sans attendre, mettons-nous au travail !

5. Désignation du secrétaire adjoint du Comité Social et Economique

[redacted] sente sa candidature au poste de Secrétaire adjoint du CSE.

La désignation du Secrétaire adjoint du CSE est mise au vote à bulletins secrets.

[redacted] 1 votes favorables

[redacted] tations [redacted] cette nomination au poste de
Secrétaire adjoint
Je remercie également [redacted] le travail effectué au même poste au cours de la
précédente mandature

6. Désignation du trésorier du Comité Social et Economique

Le Trésorier du CSE doit être désigné auprès des élus titulaires du CSE.

présente sa candidature au poste de Trésorière du CSE.

La désignation du Trésorier du CSE est mise au vote à bulletins secrets.

9 votes favorables
0

r cette nomination au poste
de Trésorière du CSE
Je tiens aussi à reme r le travail effectué au cours de la dernière
mandature à ce même

7. Désignation du trésorier adjoint du Comité Social et Economique

sente sa candidature au poste de trésorier adjoint du CSE.

La désignation du trésorier adjoint du CSE est mise au vote à bulletins secrets.

8 votes favorables

- Non exprimés 2

Le bureau est désormais

travaux dès que la passation aura eu lieu.

e des élus qui m'ont apporté leurs suffrages, ainsi que le bureau de la mandature précédente. J'espère que nous trouverons les moyens pour bien travailler ensemble, afin de répondre à l'intérêt de tous les salariés – y compris ceux qui n'ont pas voté pour moi. Le CSE ne doit pas répondre à une étiquette syndicale. Nous représentons les salariés de l'entreprise. Ce doit être la base de notre action. Je ferai tout pour que notre travail s'oriente en ce sens.

e précédente, nous avons passé 4 années particulièrement difficiles. Il n'est pas besoin de rappeler le contexte du COVID. Nous avons dû relever des challenges délicats. Pendant ces 4 années, la porte est toujours restée ouverte aux salariés. J'adresse toutes mes félicitations aux membres du bureau sortant pour les actions mises en place, en particulier en ce qui concerne le pouvoir d'achat. J'adresse mes félicitations à la nouvelle secrétaire de l'instanc

embres du bureau.

Ces 4 dernières années ont été extrêmement difficiles. Nous avons réussi à passer cette période ensemble, malgré les contrariétés que nous avons pu connaître. Nous devons retenir les aspects positifs de ce que nous avons vécu ensemble, ce que nous avons construit pour l'avenir.

Je voulais vous dire qu'une mandature de 4 années représente une période longue. Nous allons devoir faire face à des enjeux importants liés à l'extension des parcs, aux conditions de travail de nos collaborateurs. Dans ces moments-là, il sera important de rester unis, afin d'accompagner la réussite de nos Cast Members, de nos leaders et de l'entreprise.

Je voulais vous dire également que cette nouvelle mandature peut s'appuyer sur des élus anciens. Ceux-ci connaissent parfaitement les rouages et le fonctionnement du CSE. Il est important de s'appuyer sur cette histoire.

Mais il est important également de voir apparaître de nouvelles têtes autour de la table. L'alliance entre l'ancien et le nouveau peut nous aider à aller de l'avant.

Ensemble, ne perdez pas de vue que vous formez une instance qui représente tous les salariés.

5 organisations syndicales sont présentes autour de la table : j'espère que vous trouverez les équilibres pour fonctionner tout au long des 4 prochaines années.

8. Désignation des membres de la Commission Economique du Comité Social et Economique (pôle économique)

e du CSE compte 6 membres, désignés parmi les élus titulaires de l'instance. L'un de ces membres doit être un représentant de la catégorie des cadres.

La désignation des membres de la Commission Economique du Comité Social et Economique est mise au vote.

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorables 3
- Abstentions 7

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorable 1
- Abstentions 9

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorables 2
- Abstentions 8

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorable 1
- Abstentions 9

Désignati

- Favorables 19
- Défavorable 1
- Abstentions 9

Désignatio

- Favorables 19
- Abstentions 10

Désignatio

- Favorables 11
- Défavorables 6
- Abstentions 11

9. Désignation des membres de la Commission des Marchés du Comité Social et Economique (pôle économique)

avec 2 mem pte 6 membres désignés parmi les élus titulaires du CSE, e Trésorier adjoint de l'instance.

La désignation des membres de la commission des marchés du Comité Social et Economique est mise au vote à bulletin secret.

[redacted]

[redacted]

[redacted] 9
[redacted] 19
[redacted] 10

[redacted] SAG [redacted] désignés.

10. Désignation des membres de la Commission Formation du Comité Social et Economique (pôle social)

[redacted]

ompte 6 membres, dont un membre du CSE.

[redacted]

La désignation des membres de la Commission Formation du Comité Social et Economique est mise au vote à bulletins secrets.

[redacted]

[redacted] 19
[redacted] 18
[redacted] 19
[redacted] 19
[redacted] 10
[redacted] 9
[redacted] 9

[redacted]

11. Désignation des membres de la Commission d'Information et d'Aide au Logement du Comité Social et Economique (pôle social)

on et d'Aide au Logement compte 6 membres, dont un membre du CSE, élu titulaire ou suppléant.

ent.

La désignation des membres de la Commission d'Information et d'Aide au Logement du Comité Social et Economique est mise au vote à bulletins secrets.

9
9
19
9

La séance est suspendue entre 13 heures 15 et 13 heures 45.

12. Désignation des membres de la Commission Restauration du Comité Social et Economique (pôle social)

La Commission Restauration compte 6 membres, dont un membre du CSE, élu titulaire ou suppléant.

La désignation des membres de la Commission Restauration du Comité Social et Economique est mise au vote à bulletins secrets.

19

9

9

0

13. Désignation des membres de la Commission Fonds de Solidarité du Comité Social et Economique (pôle social)

olidarité compte 6 membres, dont un membre du CSE, élu titulaire ou suppléant.

La désignation des membres de la Commission Fonds de Solidarité du Comité Social et Economique est mise au vote à bulletins secrets.

18

19

19

9

9

9

11

14. Désignation des membres de la Commission Enfance du Comité Social et Economique (pôle social)

pte 6 membres, dont un membre du CSE, élu titulaire ou suppléant.

La désignation des membres de la Commission Enfance du Comité Social et Economique est mise au vote.

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorables 7
- Abstentions 3

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorable 1
- Abstentions 9

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorable 1
- Abstentions 9

Désignatio

- Favorables 10
- Défavorables 10
- Abstentions 9

Désignati

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- Favorables 19
- Défavorables 3
- Abstentions 7

Désignati

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- Favorables 19
- Abstentions 10

Désignatio

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- Favorables 19
- Abstentions 10

15. Désignation des membres de la Commission de l'Egalité Professionnelle du Comité Social et Economique (pôle social)

La Commission de l'Egalité Professionnelle est composée de 5 membres – un membre par organisation syndicale – dont un membre du CSE élu titulaire ou suppléant.

Marie-Lou

16. Désignation des membres légaux des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dans les conditions prévues à l'article 1.4.1 de l'avenant n°1 du 16 mars 2023 à l'accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Economique, des CSSCT et des référents (délégués) de proximité du 15 avril 2019

La liste des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de travail a été transmise par les organisations syndicales. Les élus du CSE sont appelés à se prononcer par un vote unique sur ces désignations groupées.

à élire les membres légaux par CSSCT.

La désignation des membres légaux des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dans les conditions prévues à l'article 1.4.1 de l'avenant n°1 du 16 mars 2023 à l'accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Economique, des CSSCT et des référents (délégués) de proximité du 15 avril 2019 est mise au vote.

- Favorables 29

L'ensemble des élus énumérés sont désignés.

17. Information des membres du Comité Social et Economique sur les membres experts des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) désignés en application de l'article 1.4.1 de l'avenant n°1 du 16 mars 2023 à l'accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Economique, des CSSCT et des référents (délégués) de proximité du 15 avril 2019

rieurement la liste complète des membres des CSSCT.

l'autre des établissements, étaient appelés à évoluer, la composition des CSSCT sera-t-elle ajustée ?

bre et la composition des instances sont déterminés pour l'ensemble de la mandature.

eures de délégation est ajusté. C'est en tout cas la décision qui a été prise au cours de l'ancienne mandature sur Parcs Ops.

délégation est déterminé par l'accord.

roger sur ce principe ?

ur y déroger.

18. Désignation du représentant du 1er collège du Comité Social Economique auprès de l'Assemblée Générale de la Société EURO DISNEY SAS

re et la fonction des instances de l'Assemblée générale et l'Organe social de la société Euro Disney SAS, notamment au regard de l'article 17 ?

sensation des représentants du personnel du 1^{er} collège (2 représentants), du 2^e collège (1 représentant) et du 3^e collège (1 représentant).

Je cite : « les élus du CSE, 4 au total, dont 2 pour le premier collège, un pour le 2e collège et un pour le 3e collège exercent les droits définis par les dispositions légales auprès de la personne à laquelle le président aura délégué le pouvoir de présider le CSE pour toute question intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, à défaut d'une telle délégation, auprès du président ou du directeur général. Le président ou le directeur général ou le cas échéant la personne à laquelle le président aura délégué le pouvoir de présider le CSE est l'interlocuteur des membres du CSE pour les tenir informés des orientations de la société et des affaires concernant sa bonne marche. À cet effet, le président ou le directeur général ou le cas échéant la personne à laquelle le président aura délégué le pouvoir de présider le CSE fixera le nombre de réunions périodiques avec les membres du CSE et déterminera leur fréquence et leur objet en fonction de l'importance des points concernés.

Pour l'application des dispositions du Code du travail, 2 membres du CSE peuvent assister aux réunions de l'Assemblée générale, dans les mêmes conditions que celle applicable aux associés. En cas de consultation écrite des associés, l'ordre du jour et le texte des projets de résolution, ainsi que les documents correspondants requis, sont adressés aux membres du CSE dans les mêmes conditions que celles applicables aux associés ou à l'associé unique selon le cas.

Les 2 membres du CSE pourront adresser leurs observations ou leurs questions éventuelles. »

nte sa candidature au poste de représentant du CSE à l'Assemblée générale

La désignation du représentant du 1er collège du Comité Social Economique auprès de l'Assemblée Générale de la Société EURO DISNEY SAS est mise au vote.

- Favorables 19
- Défavorable 1

- *Abstentions* 9

19. Désignation du représentant des 2^e et 3^e collèges du Comité Social Economique auprès de l'Assemblée Générale de la Société EURO DISNEY SAS

[redacted] sente sa candidature au poste de représentant du CSE à l'Assemblée collège.

La désignation du représentant des 2^e et 3^e collèges du Comité Social Economique auprès de l'Assemblée Générale de la Société EURO DISNEY SAS est mise au vote.

- *Favorables* 19
- *Abstentions* 10

20. Désignation des deux représentants du 1^{er} collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS

[redacted] sentent leur candidature au poste de 1^{er} collègue.

La désignation des deux représentants du 1^{er} collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS est mise au vote.

Désignatio [redacted]

- Favorables 19
- Abstentions 10

Désignatio

- Favorables 19
- Défavorable 1
- Abstentions 09

désignés.

21. Désignation du représentant du 2ème collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS

ésente sa candidature au poste de représentant du CSE auprès de l'Organe ège.

La désignation du représentant du 2^e collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS est mise au vote.

- Favorables 19

- *Abstentions* 10

22. Désignation du représentant du 3ème collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS

[redacted] sente sa candidature au poste de représentant du CSE auprès de l'Organe e.

La désignation du représentant du 3^e collège du Comité Social et Economique auprès de l'Organe social désigné par l'article 17 des statuts de la Société EURO DISNEY SAS est mise au vote.

- *Favorables* 19
- *Abstentions* 10

23. Désignation par le Comité Social et Economique d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en application de l'article L 2314-1 du Code du travail

[redacted] tte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes doit être désigné parmi les membres du CSE.

[redacted] répresente sa candidature au poste de référent en matière de lutte contre le les agissements sexistes.

La désignation par le Comité Social et Economique d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en application de l'article L2314-1 du Code du travail est mise au vote.

- Favorables 19
- Refus de vote 10

ande qu'il soit porté au PV une mention indiquant qu'il refuse de prendre part désigné.

24. Information sur la documentation économique et financière en application des dispositions de l'article L.2312-57 du Code du travail

ucoup changé au fil des ans. Elle s'est largement simplifiée.

La société Eurodisney Associés SAS est la société qui exploite le site de Disneyland Paris, directement et indirectement à travers ses filiales.

Eurodisney Associés SAS exploite les 2 parcs à thèmes, le DLH, le Ranch Davy Crockett ; les autres hôtels Disney ainsi que le Disney Village sont exploités par la filiale EDL Hôtel SAS, qu'elle détient à 100 %. Il s'agit des sociétés d'exploitations de Disneyland Paris.

Eurodisney Vacances SAS est le tour operator qui vend les forfaits et les séjours.

EurodisneyLand Imagineering SARL est détenue à 100 % par Eurodisney SAS : il s'agit de EDLI, qui est en charge des projets de conception, de design et de construction de nos attractions.

On note aussi la filiale Val d'Europe Promotion SAS, qui est notre agent immobilier ; ainsi que les 2 sociétés Village Nature de Val d'Europe SAS et Village Nature Management SARL. Je vous rappelle que nous sommes sortis du projet Village Nature, qui était initialement codirigé avec Pierre & Vacances. Ce projet est aujourd'hui entièrement exploité par Pierre & Vacances, mais nous restons partie prenante de Villages Natures de Val d'Europe à 50 %, en conformité avec la convention signée avec l'État.

Cet organigramme fait aussi apparaître la détention capitalistique de nos sociétés : en 2017, suite au rachat par la Walt Disney Company et au retrait de la cotation de Disneyland Paris, Eurodisney Associés SAS est détenue à 100 % par The Walt Disney Company. Des filiales s'intercalent jusqu'à notre maison mère, mais nous sommes une business unit de The Walt Disney Company.

Bien entendu, toutes ces sociétés ne composent pas l'UES.

ôtels a-t-elle été séparée entre Eurodisney SA

C'est un effet de l'histoire. Au moment de la signature de la convention de lancement du projet avec l'État, en 1987, nous avions besoin de financements bancaires. La construction a commencé en 1989 et a été phasée en 2 étapes, avec 2 pools bancaires distincts. Les 2 sociétés héritées de cette structure initiale ont été maintenues.

Nous avons la volonté de fusionner ces 2 sociétés, mais cette fusion nécessite le transfert d'actifs immobiliers – ce qui serait coûteux en actes notariés. Nous attendons donc le bon moment pour réaliser cette opération.

ociaux des sociétés composant l'UES.

odisney Associés SAS. EDLI est co géré par David

Les com e 2 : la présidence, qui est responsable de la gestion et de la direction de l'entreprise au quotidien ; et les actionnaires, rassemblés en assemblées générales des actionnaires, qui délibèrent sur les résolutions portant notamment sur les questions suivantes : l'approbation des comptes annuels ; l'affectation du résultat de l'exercice ; la nomination du président ; la nomination des commissaires aux comptes ; et toute décision ayant pour effet de modifier les statuts de la société – par exemple, l'augmentation ou la réduction de capital, le changement d'objet social ou de forme sociale.

Ce mode de fonctionnement est donc relativement simple par rapport à la forme SA que nous avons connue par le passé.

on d'EDLI et de SETEMO, il apparaît que certains actes juridiques, comme les contrats de travail des salariés, portent toujours le nom de SETEMO. Qu'en est-il ? Quel est le nom actuel de la société ? Quid des contrats et avenants ?

bé Euro Disneyland Imagineering. Cependant, nous avons choisi de maintenir le nom d'Euro Disneyland Imagineering. La mise à jour des documents est en cours. C'est un long processus.

en France ?

étient le capital de la société. C'est le propriétaire de l'entreprise. Il s'agit de la Walt Disney Company, qui est basée en Californie, enregistrée dans l'état du Delaware. Cette société possède plusieurs filiales. DLP est détenu par sa filiale européenne, dont le nom est The Walt Disney Company Netherlands Holding 2BV, qui est basée aux Pays-Bas. La WDC dispose aussi d'un centre d'affaires au UK, mais, en raison du Brexit, la compagnie a fait le choix de baser son activité aux Pays-Bas.

Cette filiale aux Pays-Bas est détenue par une autre filiale de The Walt Disney Company basée aux États-Unis, dont le nom est Disney Enterprises Inc. Il s'agit de la société nous permettant d'exploiter la marque Disney.

Toutes ces sociétés appartiennent à 100 % à The Walt Disney Company.

basé en Hollande, n'est-ce pas ?

Le premier niveau de propriété est en Hollande, mais, en bout de chaîne, la société qui nous détient est aux États-Unis.

vous avez décrit est-il détenu par les Hollandais ou par les Américains ?

e chose, puisque la société aux Pays-Bas est détenue par la société américaine.

leader sur différentes branches d'activité et en particulier sur le marché du tourisme et des loisirs en Europe, du fait de sa taille, de la diversité de ses activités et de sa forte attractivité. Il s'agit de la première destination touristique en Europe ; du 5^e pôle hôtelier de France ; du premier centre de divertissement d'Île-de-France derrière Paris ; et du premier site intégré de tourisme d'affaires en Europe.

Aujourd'hui, la destination Disneyland Paris invite à des séjours prolongés, avec 2 parcs à thèmes, 7 hôtels Disney, un centre de divertissement, le Disney Village, des espaces de convention et événementiels, un golf ; la destination peut aussi s'appuyer sur des hôtels partenaires à proximité.

Elle est adossée au Val d'Europe et contribue à la croissance économique de l'Est parisien.

En termes de fréquentation, Disneyland Paris maintient son leadership en Europe avec 13,8 millions de visites sur l'exercice 2022 ; et plus de 375 millions de visites depuis son ouverture en 1992. La destination occupe la première place des principales attractions touristiques en Europe devant le Musée du Louvre, devant le Vatican.

Toutefois, nous sommes positionnés sur un marché très concurrentiel, fragmenté, mais très dynamique.

Les parcs européens assurent régulièrement le renouvellement de leur offre. De nombreux parcs diversifient leur activité pour se transformer en tant que destination, sur le même modèle que Disneyland Paris : développement de leur propre offre hôtelière, extension de leur destination, activités annexes (un parc aquatique, par exemple, ou un centre de divertissement).

Les leaders du marché cherchent également à « premiumiser » leur destination, avec une offre de services plus qualitative et des services plus exclusifs. Ils portent une plus grande attention à la qualité de l'expérience des visiteurs.

Enfin, ils s'associent de plus en plus à des licences ou des partenaires internationaux reconnus pour renforcer leur attractivité et concurrencer les franchises et la marque Disney.

Je citerai les leaders suivants, qui ont connu une croissance continue au cours de ces dernières années :

- en Allemagne, EuropaPark : 2^e parc à thème en Europe, avec 6 millions de visiteurs en 2022, il est apprécié pour son bon rapport qualité-prix ; il est devenu une référence pour le marché allemand et le marché transfrontalier ; il renouvelle régulièrement son offre et étend sa destination depuis plusieurs années, ce qui lui permet de connaître une croissance continue ;

- en Espagne, PortAventura est le 5^e parc à thème en Europe, avec 5,18 millions de visites en 2022 ; il s'agit d'une référence sur le marché espagnol, et il parvient à attirer des Européens du fait de sa localisation en bord de mer et grâce à un resort extra large et 3 parcs de loisirs ;

- en France, le parc Astérix a connu une forte croissance de son activité ces dernières années, notamment grâce au développement de son resort ; il dispose actuellement de 3 hôtels et annonce une fréquentation record en 2023 de 2,8 millions de visites ; il a également annoncé un programme

d'expansion majeur pour les prochaines années, avec l'expansion de ces capacités hôtelières et l'extension de son parc ;

Les principaux acteurs du marché des parcs de loisirs en Europe ont enregistré un rebond d'activité en 2022, soutenu par un effet de rattrapage de la demande après 2 années de crise sanitaire, mais également soutenu par un regain d'appétence pour les voyages et les loisirs. Ainsi, les 3 principaux groupes opérateurs de loisirs en Europe – Merlin Entertainment, Park Reunidos et la Compagnie des Alpes – ont enregistré une activité proche ou supérieure aux niveaux pré pandémie dès 2022 ; les premières tendances pour 2023 sont également bonnes ; certains ont annoncé des records de fréquentation en 2023.

En synthèse, la plupart des parcs de loisirs ont récupéré leur niveau d'activité d'avant la crise sanitaire. Les perspectives de croissance à moyen terme restent positives, malgré un contexte économique pesant sur le pouvoir d'achat des Européens. Le marché devrait être soutenu par le renouvellement de l'offre des parcs, les investissements réguliers des principaux acteurs, l'allongement de la durée de visite de ces destinations. Nous restons positionnés sur un marché concurrentiel fort et nous sommes en veille sur de nombreux projets en Europe, qui pourraient voir le jour dans les prochaines années. Ces projets pourraient intensifier notre concurrence. Je citerai notamment le projet d'un parc Universal, qui a été récemment annoncé au Royaume-Uni.

dérer, à l'heure où nous échangeons, que nous sommes revenus à des fréquentations équivalentes à ce qu'elles étaient avant la pandémie ?

La clientèle du Moyen-Orient ou asiatique, qui était porteuse d'un chiffre d'affaires non négligeable, est-elle de retour ?

strie du tourisme en France a retrouvé 85 à 90 % de la demande pré COVID. Nous sommes donc véritablement sur un rattrapage. L'exemple du marché chinois est le plus frappant : ce pays a mis plus longtemps que les autres à réouvrir ses frontières et la clientèle chinoise a mis plus de temps à revenir. D'ailleurs, sur ce segment, nous ne sommes pas revenus à des niveaux d'avant crise.

Cependant, nous avons atteint un record de fréquentation l'année dernière, ce qui tend à montrer que nous avons retrouvé, voire dépassé, les niveaux de fréquentation d'avant crise. Nous avons pu nous appuyer sur tous nos marchés clés, la France, le Royaume-Uni et l'Espagne notamment, qui sont revenus à des niveaux d'avant crise, tout en conservant nos marchés plus distants par la suite.

e Frozen. A-t-on des informations au sujet d'un éventuel 3^e parc ?

ue est focalisée sur l'atterrissage lié à l'extension des Walt Disney Studios, avec le programme Firefly, qui se compose de la transformation d'une partie des Walt Disney Studios en Avengers Campus, de l'extension des Walt Disney Studios et de l'ouverture d'un 3^e Land. Au-delà, nous n'avons pas encore de perspective très définie. Nous restons bien entendu en connexion et vous n'êtes pas sans savoir que des annonces publiques ont été faites s d'un investissement sur l'ensemble du segment Expérience de 60 milli

Je vous rappelle que l'ensemble des éléments de présentation financière sont soumis à la plus grande confidentialité.

je donnerai une prévision sur notre exercice FY24 avec une clé de lecture du contexte.

Avant cela, il est important de revenir sur l'historique, avec une description de l'évolution de notre operating income, c'est-à-dire du résultat d'exploitation : sur les 10 à 15 dernières années, cette évolution a été irrégulière. Sur les premières années, qui débutent en FY11 et jusqu'en FY15, les niveaux d'operating income sont relativement limités. Nous sommes encore dans les effets de la crise financière ayant impacté les États-Unis et le reste du monde. Les difficultés à rentabiliser l'opération de Disneyland Paris sont manifestes.

En 2016, nous avons été fortement impactés par les attentats à Paris et en Europe, avec une fermeture du parc pendant 4 jours et un ralentissement fort de notre activité. Le résultat d'exploitation a été fortement impacté, avec une perte 157 millions d'euros en 2016 et de 62 millions d'euros en 2017.

À partir de 2018 et 2019, on observe un retour à la rentabilité grâce aux festivités du 25^e anniversaire, avant d'arriver à la période COVID, avec des pertes de 600 à 700 millions d'euros.

Pendant cette période, nous avons continué à maintenir notre site.

Sur les 2 dernières années, nous avons constaté une reprise très forte de notre activité. Une demande latente non exprimée en 2020 et 2021 s'est fait connaître sur FY22 et FY23, dont les effets ont été couplés avec ceux des investissements réalisés pendant la fermeture, pour aboutir à un operating income de 169 millions d'euros en FY22 et de 358 millions d'euros en FY23.

Je reviens sur le contexte de 2023.

2023 s'est inscrit dans la continuité de 2022, avec une stratégie orientée sur l'investissement d'un nouveau produit. Nous savons que notre activité nécessite un investissement continu permettant de créer de la nouveauté et de donner l'envie à nos visiteurs de venir et revenir. C'est ce que nous avons fait, en 2022, en ouvrant Avengers Campus. C'est également ce que nous avons fait dans le cadre de nos célébrations sur 2023. En plus de ces 2 grosses activations, nous avons continué à étoffer notre offre Entertainment. Nous avons utilisé tout le savoir-faire des équipes Entertainment et des équipes produits.

Ces éléments ont permis une croissance du chiffre d'affaires significative, de près 549 millions d'euros par rapport à FY22 – soit une augmentation de 28 % portée par une hausse de la fréquentation et par une hausse de la dépense moyenne.

Le résultat d'exploitation connaît une croissance de près de 188 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Il a peu ou prou été doublé par rapport à FY22, dans un environnement libéré des contraintes sanitaires.

Ces bons résultats ont permis de poursuivre nos investissements prioritaires pour préparer le Disneyland Paris de demain.

Mais nous n'investissons pas uniquement sur le produit. Nous investissons aussi sur notre capacité à mieux vendre notre destination ; et nous investissons également sur tout ce qui touche la vie de nos Cast Members, notamment dans les backstages, sur les conditions de travail, sur de nouveaux bâtiments.

Ces investissements permettent de préparer le futur.

La bonne performance de FY2023 a été réalisée dans un contexte défavorable sur le plan macroéconomique, avec une guerre aux portes de l'Europe, en Ukraine, et une forte inflation, avec des augmentations de coûts et de charges d'exploitation importantes.

Entrons dans le détail des chiffres.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 549 millions d'euros – soit 28 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus à Disneyland Paris sont composés de 2 lignes d'activité majeures et de 2 lignes mineures :

- le parc à thèmes, avec le revenu généré par les entrées (les revenus admission), la restauration et le merch ;
- les hôtels, qui représentent 721 millions d'euros en 2023, comprenant la restauration et les boutiques ;
- les « autres revenus », qui regroupent notamment les revenus de notre activité événementielle ;
- et les revenus liés au développement immobilier, avec des ventes à hauteur de 46 millions d'euros en 2023.

Sur la partie parc, on observe une croissance de 435 millions d'euros sur les 549 millions d'euros mentionnés – soit la plus grande partie de la croissance globale. Ces revenus sont liés d'une part à une fréquentation record de 16,2 millions visiteurs, qui a rapporté environ 194 millions d'euros supplémentaires ; et d'autre part à une augmentation de la dépense moyenne portée sur l'entrée, mais également sur les contributions de la restauration et du merchandise. En 2023, la dépense moyenne s'est élevée à 104 euros, en croissance de 15 %.

Ces données démontrent le succès de notre stratégie. Nous sommes parvenus à augmenter de façon significative la fréquentation tout en maintenant un bon niveau de satisfaction. C'est le fruit de notre capacité à lisser la demande, avec l'aide du yield management, c'est-à-dire la mise en place de tarifs différenciés selon la période de visite.

De fait, par rapport à 2019, on note une forte croissance du chiffre d'affaires, avec une fréquentation légèrement supérieure, mais une dépense moyenne par visiteur qui a réussi à progresser.

Sur les 16,2 millions de visiteurs, notre marché principal reste la France, qui représente 38 % de la fréquentation, contre 46 % en 2022. En 2023, nous revenons à des niveaux de fréquentation par marché similaires à l'historique. La France est suivie du marché britannique, avec 16 %, du marché espagnol et portugais (13 %) ; les marchés distants – reste du monde, Belgique-Luxembourg-Pays-Bas, Italie, Allemagne – représentent chacun environ 5 % de la fréquentation.

Sur les hôtels, on assiste aussi à une augmentation de notre chiffre d'affaires par rapport à 2022, avec une augmentation de 89 millions d'euros, soit 14 %.

Cette augmentation du chiffre d'affaires des hôtels est surtout corrélée à une augmentation du nombre de nuitées et du taux de remplissage de nos hôtels : en effet, sur les 89 millions d'euros d'augmentation du chiffre d'affaires, plus de la moitié est liée à l'augmentation du taux d'occupation d'environ 10 points par rapport à 2022 (82 %) – dans un contexte, il faut le rappeler, où le Disneyland Hôtel restait fermé.

Cette augmentation de la fréquentation des hôtels s'est accompagnée d'une augmentation plus modérée que sur les parcs de la dépense moyenne par chambre, qui s'établit à 336 euros (+ 1 % par rapport à l'année dernière) ; et également d'une augmentation du chiffre d'affaires au niveau du Disney Village directement corrélée à l'augmentation de la fréquentation dans les parcs.

Le document d'information permet de synthétiser les principaux éléments d'augmentation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation entre 2022 et 2023.

ion du marché français est en forte baisse, de presque 10 %, sur l'année. Est-ce normal ?

Ce n'est pas une baisse de la fréquentation du marché français, c'est une modification de la répartition de nos visiteurs : la part du marché français diminue, mais, en valeur absolue, le nombre de visiteurs français a continué à augmenter.

illions d'euros en 2023. Quel était son niveau en 2021 ?

ée. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

VID, l'objectif était de retrouver un chiffre d'affaires le plus élevé possible.

Au moment de cette crise, une innovation majeure a eu lieu : la réservation des visites en ligne. Mais n'aurait-il pas été plus avisé de supprimer cette disposition après le retour à la normale afin de favoriser l'augmentation de la fréquentation de nos 2 parcs et d'éviter la frustration de visiteurs ne pouvant pas venir en période de vacances scolaires ou de week-end ? N'aurait-on pas pu atteindre un chiffre d'affaires encore plus élevé en permettant au plus grand nombre de pouvoir venir sur notre destination ?

Ile vise à maintenir la limitation de la fréquentation à la suite des apprentissages que nous avons faits lors de la crise du COVID, période pendant laquelle nous avons été contraints de limiter notre fréquentation dans les parcs pour maintenir la distanciation sociale. L'un des principaux apprentissages de cette période est le suivant : avec une fréquentation moins élevée dans le parc, nous avons noté que la satisfaction de nos visiteurs était plus élevée, car ils pouvaient faire plus d'attractions. Suite à cet apprentissage, le choix que l'entreprise a fait est de maintenir un cap au niveau de la fréquentation autour de 50.000 visiteurs par jour, afin de maintenir le niveau d'expérience et de satisfaction. L'effet collatéral de cette décision est que, sur certaines journées, la fréquentation est contrainte et, alors que, par le passé, nous aurions pu atteindre les 70 ou 75.000 visiteurs, nous restons à notre cap. Nous avons fait le choix de ne pas enregistrer cette demande, qui nous aurait certes rapporté du chiffre d'affaires, mais aurait dégradé significativement l'expérience de nos visiteurs. Nous avons décidé de protéger les dates les plus demandées, en assurant la meilleure expérience possible à nos visiteurs. Pour ne pas perdre trop de chiffre d'affaires, nous augmentons nos prix sur ces journées-là. D'une certaine façon, nous avons profité d'une contrainte pour en faire une opportunité.

r 5 ans. Un impact sur le chiffre d'affaires est-il anticipé ?

endant la période de travaux, en effet, des impacts sur le chiffre d'affaires, notamment de nos boutiques et de nos restaurants, sont attendus. Ces impacts sont intégrés dans nos prévisions. Mais nous anticipons une capacité de capturer ce chiffre d'affaires perdu sur le DV sur d'autres zones de notre resort, notamment les parcs. C'est en particulier vrai sur la partie restauration et merchandising.

La réouverture du DLH devrait se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires. Qu'en est-il des fermetures futures des hôtels Disney ? L'offre hôtelière sera-t-elle complétée en prévision de l'ouverture du Land de la Reine des Neiges ?

nstruction sur la Reine des Neiges dans les années à venir.

Je rappelle que la transformation de l'hôtel New York the Art of Marvel n'est pas une simple réhabilitation. Nous reconstruisons l'expérience de nos visiteurs et nous repositionnons le niveau de ces hôtels pour générer du chiffre d'affaires supplémentaires.

eau de fréquentation à 16 millions de visiteurs ? Jugez-vous que ce niveau est le bon pour garantir une bonne expérience et pour éviter l'attente sur les attractions ?

pas une augmentation de la fréquentation. Avec ce niveau de fréquentation, nous sommes confortables. Il ne semble pas judicieux de chercher à l'augmenter significativement.

Dans le futur, en revanche, avec l'ouverture de Frozen et le 3^e land, il sera temps de mener une réflexion sur l'augmentation de la fréquentation. En effet, alors, nous aurons augmenté le nombre d'attractions et de points de restauration, mais, à date, nous sommes sur des niveaux de fréquentation pertinents au vu de la capacité qui est la nôtre.

a fréquentation à 16 millions, mais nous capons la fréquentation quotidienne, dont le niveau est défini par divers critères.

tation en lien avec l'ouverture de Frozen ou d'un 3^e parc a-t-elle été calculée ?

e aux ouvertures, mais aussi grâce à l'augmentation de l'efficacité des opérations sur les parcs existants.

Ces sujets sont suivis de près avec finances et Revenu Management.

volution des coûts, serait-il possible de nous informer de la somme des coûts ?

de.

t bon de prendre conscience de ces chiffres : sur les 5 dernières années, on observe une progression de 40 % du chiffre d'affaires et de 400 % du revenu.

Utilisez-vous la prévision du nombre de visiteurs, permise par la limitation de la fréquentation, pour établir le besoin de main d'œuvre sur les opérations ?

Tout cela est corrélé.

n repose sur des prévisions de chiffre d'affaires et de volumétries.

ttre ces éléments en corrélation ?

Revenu Management et Workforce Insight.

igne de compte. Ces modélisations sont très poussées par les équipes

as d'équation que vous seriez en mesure de nous présenter ?

savons à partir de quelle fréquentation nous allons déclencher un besoin en ressources supplémentaires. Mais cette équation est gigantesque.

outils ?

tique sont-ils anticipés, ou avez-vous choisi de poursuivre avec ces

dologie.

fférentes hypothèses : la fréquentation de la journée, le nombre de transactions dans la journée dans les restaurants et dans les boutiques, le nombre de couverts, etc. Tout cela est lié à un forecast de la fréquentation.

Nous fonctionnons avec une définition de besoin de labour effectuée en fonction de certaines règles, dont certaines sont fixes et dont certaines dépendent des volumes. Cette façon de fonctionner sera maintenue.

sitif sur cette façon de fonctionner ?

économique.

tation permet de lisser les volumes. C'est efficace sur le plan

un point de vue économique. Quel est le retour global que vous avez sur le sujet ? Quel est le retour que vous avez sur la question des conditions de travail ? Avez-vous enregistré un retour positif de la part des équipes qui, sur certaines périodes, sont en souffrance parce que le calcul n'est pas bien fait et qu'elles se trouvent en sous staffing ?

oration avec l'ensemble des opérations. Il est fait en commun. Les décisions sont prises ensemble.

r laquelle je souhaite savoir si le retour que vous avez sur cette méthode est ou non globalement positif.

s est positif.

informations qui émanent du terrain ne parviennent pas à leur destination.

ont définis en collaboration avec les équipes finances. Cette méthode est construite de façon collégiale.

er la communication.

e permanent d'amélioration, en effet.

L'année 2024 apparait comme une année de transition, 2023 étant le point d'orgue des investissements réalisés pendant et après la crise du COVID. Sur 2024, en dehors du Disneyland Hôtel, aucune réalisation n'interviendra en termes de produit.

Autour de cette année de transition, nous allons répondre à plusieurs challenges. Nous aurons quelques contraintes de capacité dans les restaurants et dans les boutiques en lien avec la transformation du Disney Village, mais également en lien avec la transformation des Walt Disney Studios.

Le 2^e challenge auquel nous allons devoir faire face est la fin des temps forts qu'ont constitué le 30^e anniversaire et l'ouverture d'Avengers Campus.

Le 3^e challenge est le contexte géopolitique et l'inflation.

Bien heureusement, nous allons pouvoir nous appuyer sur de très belles opportunités.

Premièrement, nous allons continuer à investir fortement dans le produit, dans l'expérience visiteur et dans l'expérience des Cast Members. De ce point de vue, 2024 sera l'année sur laquelle nous allons investir le plus massivement au cours du plan pour constituer l'expérience de demain.

Par ailleurs, nous allons avoir l'ouverture du Disneyland Hôtel, le 25 janvier 2024, ce qui contribuera à l'augmentation de notre chiffre d'affaires. Nous bénéficierons aussi de l'ouverture de la Brasserie Rosalie, véritable nouveauté du DV.

Sur Entertainment, le produit sera en constant renouvellement, avec la Symphonie des Couleurs sur le 2^e trimestre de l'année 2024 et le nouveau show Alice au pays des merveilles sur le Q3 de cette année.

Nos objectifs financiers prévisionnels sont les suivants : 2,7 milliards de chiffre d'affaires, avec une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2023. La fréquentation devrait se maintenir, à 16,3 millions de visiteurs (à peine 1 % d'augmentation) ; et, sur le taux d'occupation, nous attendons une progression de 6 points, à 88 %.

La dépense moyenne par visiteur sur le parc devrait augmenter de façon modérée, à 108 euros (+ 3 %) ; sur les chambres d'hôtel, on attend une augmentation plus significative de 12 %, à 375 euros, notamment en raison de la réouverture du Disneyland Hôtel – l'hôtel le plus cher de notre resort.

Le résultat d'exploitation est attendu à 456 millions d'euros, soit en augmentation de près de 98 millions d'euros et de 27 % par rapport à 2023, ce qui permettra d'augmenter la marge de 3 points, à 17 %.

Le document d'information qui vous a été transmis permet de mettre en évidence ces données d'un point de vue historique : en 2024, nous nous attendons à atteindre un record pour la 3^e année consécutive sur le chiffre d'affaires.

Le document permet aussi de repérer l'évolution en 2024 trimestre par trimestre, à la fois sur le chiffre d'affaires et sur le résultat d'exploitation ; ainsi que l'évolution du flux de trésorerie. En 2021, nous étions au point le plus bas sur la trésorerie, avant d'atteindre un point d'équilibre en 2022. Sur FY24, nous nous attendons à une nouvelle sortie de cash, avec une balance de trésorerie négative et un support de la Walt Disney Company à hauteur de 113 millions d'euros.

nnels. Ils atteignent des niveaux record. Les prévisions 2024 décrivent une augmentation de 27 % du revenu et une augmentation de 173 millions d'euros du chiffre d'affaires (+ 7 %).

Quand disposerons-nous des chiffres du premier trimestre ? Je rappelle que nous allons prochainement entamer la négociation de l'avenant à l'accord sur l'intéressement.

Et qu'en est-il de la NAO ?

Quelle a été la productivité des salariés, notamment en valeur produite au mètre carré ? Nous avons souvent demandé à connaître ces données sans qu'il ne soit jamais répondu favorablement à cette demande. Pourtant, il est tout à fait intéressant de calculer la productivité des salariés de l'entreprise.

Depuis la crise du COVID, il n'existe plus de basse saison. Nous sommes dans une haute saison constante. La stratégie de l'entreprise n'est plus d'assurer une fréquentation de 60 ou 70.000 personnes, mais de réduire la fréquentation et de la lisser pour améliorer la qualité de l'expérience et la satisfaction de la clientèle. C'est une stratégie qui vise à augmenter significativement les prix.

Pourtant, on constate les dégâts de cette stratégie, notamment en termes d'embauche et avec l'utilisation massive de l'intérim. Car – je tiens ici à vous le rappeler : le travail n'est pas un coût, mais un créateur de richesse. C'est par le travail des salariés que le chiffre d'affaires peut atteindre ces niveaux records.

On constate d'énormes problématiques de recrutement sur certains métiers, et notamment dans les métiers où nous avons de gros besoins. Nous avons aussi des difficultés de fidélisation des salariés nouvellement recrutés.

Or, il faut aussi le rappeler : l'utilisation de l'intérim n'est pas sans impact sur la qualité.

trons en négociation le 25 janvier. Nous disposerons de l'ensemble des éléments d'information qui nous permettront de mettre à jour notre accord de base.

Le taux de productivité – que je n'ai pas en tête – est stable.

En effet, nous faisons face à des difficultés de recrutement, notamment dans certains secteurs. Sur certains segments d'activité, nous avons besoin d'intérim, en particulier sur la restauration pour délivrer le service attendu.

Mais nous allons poursuivre dans la dynamique de recrutement qui est la nôtre depuis quelques années. Notre recrutement va s'orienter notamment sur les CDD des saisonniers, avec un volume à l'année de 8000 ; et sur les CDI, à hauteur de 1500.

Nous allons poursuivre dans la dynamique qui a été la nôtre, avec l'objectif de trouver la meilleure adéquation entre l'activité et les meilleures conditions de travail possible.

Comment s mettre en œuvre pour attirer davantage de candidats ? Comment envisagez-vous d'améliorer la fidélisation de ces personnels ? Je rappelle que les nouvelles générations n'ont pas le même rapport au travail que leurs aînés.

Comment être dans la situation actuelle pour développer des programmes de fidélisation. Nous investissons beaucoup dans tous nos programmes en matière sociale.

Comment des nouveaux embauchés récents ?

Comment récents et à venir, nous n'aurons pas de programme de fidélisation spécifique. Les mentalités ont changé, certes. Désormais, les jeunes ne rejoignent pas nécessairement Disneyland Paris pour y faire carrière, mais pour se faire une première expérience. Il n'est pas utile de chercher des solutions pour les maintenir en poste si ce n'est pas ce qu'ils souhaitent.

Comment illit. Elle subit une certaine usure au travail. Dans la situation qui est la nôtre, alors que nous recrutons indéfiniment sur les mêmes postes des salariés qui ne restent que quelques mois, nous allons continuer de creuser le fossé entre les générations. Les conditions de travail vont en pâtir. C'est l'ensemble de l'entreprise qui en paiera les conséquences. Cet élément doit être pris en considération.

Comment nous allons continuer à travailler le maillage entre les générations.

Comment une prévision de 39 millions d'euros de dépenses supplémentaires, n'est-ce pas ?

Comment n de la masse salariale est liée aux besoins de volumétrie supplémentaire ; et une autre partie est située dans la catégorie inflation, sur la partie prix et salaires.

Comment plus en masse salariale que ce que nous avons dépensé en 2023.

25. Présentation par la trésorière sortante pour approbation du Comité Social et Economique d'un état de gestion des fonds du Comité Social et Economique - Article 13.3 du règlement intérieur du Comité Social et Economique (document adressé par l'ancien Secrétaire par mail séparé)

umentation relative à ce point de l'ordre du jour.

26. Délibération du Comité Social Economique en vue de donner quitus sur le rapport de gestion des fonds du Comité Social Economique présenté par la Trésorière sortante - Article 13.3 du règlement intérieur du Comité Social Economique

La délibération du Comité Social Economique en vue de donner quitus sur le rapport de gestion des fonds du Comité Social Economique présenté par la Trésorière sortante - Article 13.3 du règlement intérieur du Comité Social Economique est mise au vote.

- Favorables 10
- Défavorables 16
- Abstentions 3

27. Présentation par la trésorière sortante de l'utilisation des fonds au titre des budgets des activités sociales et culturelles (ASC) et des attributions économiques et professionnelles (AEP) pour la période du 1er octobre 2023 au 9 janvier 2024 (document adressé par l'ancien Secrétaire par mail séparé)

umentation relative à ce point de l'ordre du jour, concernant l'état des 2 budgets : sur le budget de fonctionnement, au premier trimestre, les produits s'élèvent à 336.561 euros ; les charges sont de 244.661euros ; le résultat est de 91.900 euros. Sur le budget des ASC, les produits sont de 973.197 euros ; les charges sont de 3.549.540 euros. Il est à noter que l'ensemble de la charge des bons cadeaux est constaté sur ce trimestre, à date de facturation.

28. Information des membres du Comité Social et Economique sur le règlement intérieur de l'instance et sur le planning prévisionnel

SE a été remis aux membres du CSE dans la version adoptée par l'instance.

Le planning prévisionnel des réunions du Comité Social et Economique pour l'année 2024 est le suivant :

Mardi 09 janvier 2024 (réunion ordinaire)
Lundi 22 janvier 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 13 février 2024 (réunion ordinaire)
Jeudi 29 février 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 12 mars 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 26 mars 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 09 avril 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 23 avril 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 14 mai 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 28 mai 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 11 juin 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 25 juin 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 09 juillet 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 23 juillet 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 13 août 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 27 août 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 10 septembre 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 24 septembre 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 08 octobre 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 22 octobre 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 12 novembre 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 26 novembre 2024 (réunion extraordinaire)
Mardi 10 décembre 2024 (réunion ordinaire)
Mardi 24 décembre 2024 (réunion extraordinaire)

iations nous sera-t-il remis ?

ent.

Je suis déjà en mesure de vous dire que la première réunion de négociation sur l'intéressement aura lieu le 25 janvier 2024 ; les réunions 2 et 3 sont à date programmées pour les 08 et 27 février.

Questions diverses

La première des informations que la direction souhaite vous communiquer concerne la gate RER. nous avons récemment communiqué auprès des organisations syndicales sur la question. Dans le cadre de la poursuite de la transformation du DV, depuis le 8 janvier, nous avons installé une ligne supplémentaire dédiée aux Cast Members en remplacement du point de contrôle Guess/Cast près de la zone hôtelière d'accéder au niveau de cette zone. Nous avons réajusté les horaires des salariés.

Quelles sont les conditions de travail des salariés de la sûreté au niveau du gate RER ? Y'aura-t-il un nouveau module ?

Des travaux sont en cours. Nous reviendrons sur le sujet.

Des formations, et n'en obtiennent aucune. Le courant sur la gate RER a été coupé au cours de la nuit passée ; la grande guérite a été ôtée. J'attire votre attention : il est urgent d'apporter des réponses à ces équipes.

En matière de congés, nous avons indiqué que les salariés du DLH, pour le congé principal, ne devaient bénéficier que de 10 jours, contre 12 dans les autres secteurs. Finalement, ils disposeront bien de leurs 12 jours.

Plusieurs Cast Members qui ont été bloqués, par oubli ou manque de temps de leur supérieur hiérarchique, et n'ont pas pu poser de congés sur la période de Noël et de fin d'année. Avez-vous eu un retour sur ce point ?

Après l'ouverture, nous souhaitons maintenir la situation sous contrôle, afin d'assurer une ouverture dans les conditions optimales. Après l'ouverture, nous assisterons à un retour à la normale. Les 12 jours en sont une illustration.

Après avoir porté un certain nombre d'éléments d'information complémentaires concernant le départ de feu en toiture du restaurant Cowboy Cockout.

Le constat établi à la suite de ce départ de feu ne fait ressortir aucune trace de feu ou de fumée dans la partie inférieure de l'établissement. L'ensemble des éléments sinistrés est situé au niveau de la toiture.

Nous avons vérifié le ramonage du conduit de cheminée, ce qui n'a fait ressortir aucune problématique. Nous avons effectué des vérifications sur le passage de la commission de sécurité, qui a eu lieu en octobre 2023. Aucune observation réglementaire sur l'établissement n'a été formulée.

En termes d'analyse, l'extracteur de la cheminée a fait l'objet de plusieurs OT concernant le fonctionnement du variateur entraînant une coupure automatique de l'installation.

Il a été constaté que la tourelle est en état de fonctionnement, sans anomalie particulière ou point chaud au niveau du moteur.

Nous n'avons pas non plus trouvé de trace d'échauffement sur le conduit extérieur et sur la tourelle. L'extracteur de la cheminée est protégé des intempéries par un caisson en bois. Cela a pu entraîner une accumulation des fumées notamment due à un dysfonctionnement de l'extracteur entraînant un échauffement des éléments combustibles situés à proximité. À ce stade, l'hypothèse la plus probable est que l'échauffement local provoqué par l'accumulation des fumées a pu provoquer l'inflammation du bois en face intérieur et entraîner une propagation en sous-face de la couverture et faciliter la propagation aux éléments à proximité.

Nous avons mis à l'arrêt l'ensemble des cheminées en bois des parcs et des hôtels, avec un arrêt définitif de la cheminée du Cowboy et consignation électrique de l'extracteur dans l'attente d'une étude de conception pour passage en foyer fermé et trouver une extraction naturelle.

Un passage a été effectué à l'intérieur du conduit de la cheminée du Cowboy. Aucune anomalie particulière n'a été constatée.

Nous constatons que Cendrillon, la cheminée ayant une configuration du conduit spécifique : nous sommes en cours de planification d'un passage caméra drone au niveau de la cheminée ; le dernier ramonage a eu lieu en décembre 2023 – sans anomalie.

Nous avons mis en attente les cheminées des hôtels dans l'attente d'un passage caméra. Nous les remettrons en service si aucune anomalie n'est constatée.

Si nous disposons, le ramonage de cette cheminée n'aurait pas été réalisé dans les règles de l'art.

a cause de l'incendie.

état de la cheminée comme à l'origine ?

des analyses. Nous allons travailler sur l'extracteur, afin de déterminer s'il est ou non nécessaire de mettre en œuvre une autre solution.

Le variateur était un mode de fonctionnement utile en 1992 ; aujourd'hui, ce mode n'est plus utilisé.

sur les autres cheminées.

Je tiens les Instances représentatives du personnel, CSSCT et CSE, informées de l'évolution de ce dossier.

L'incendie a eu lieu le vendredi et, le dimanche matin, nous avons appris l'ouverture de ce restaurant sans alerte du CSE ; et alors que des fuites dans la toiture étaient constatées à la suite des fortes pluies intervenues au cours de ces journées. Comment une telle décision a-t-elle pu être prise aussi précipitamment ?

information aux organisations syndicales dès le vendredi. L'ensemble des précautions ont été prises afin d'assurer la sécurité, y compris auprès des Cast Members. Dès le dimanche, nous avons obtenu l'autorisation de réouvrir le restaurant. Nous avons fait un nouveau point de suivi avec les organisations syndicales représentatives ; nous avons répondu aux questions des uns et des autres.

Il n'y a pas eu de précipitation. Il n'y avait plus de risque ; donc nous avons décidé de reprendre l'activité.

ous a empêchés d'accéder au site.

assé.

personnel, vous êtes soumis aux mêmes règles que les salariés de l'entreprise : dès lors qu'un périmètre de sécurité est mis en place, notamment pour l'extinction d'un feu et avec intervention des moyens de secours, l'accès est interdit. Ce n'est donc pas une entrave.

e sécurité avait été levé, et les équipes avaient repris place sur le site pour récupérer leurs effets personnels. On nous a informés que vous ne souhaitiez pas que nous accédions au site.

oute l'effet d'une mauvaise communication. J'attends pour l'avenir une amélioration des conditions de communication au sein de cette entreprise.

d'amélioration.

uand le chef d'établissement sera-t-il habilité à nous apporter des réponses ?

À partir de demain. Dans la mesure où le CSE n'est pas encore installé, les CSSCT ne peuvent pas être actives. Il s'agit d'une relation de délégation. C'est la raison pour laquelle nous avons adressé les informations aux organisations syndicales.

aient dû nous être apportées. Face aux inquiétudes des salariés, il n'est pas bon de laisser autant de mails sans réponse.

nces aux organisations syndicales.

suivi soit inscrit à l'ordre du jour du CSE sur le sujet. En effet, nous continuons de nous interroger fortement : la réouverture n'a-t-elle pas été précipitée et mal préparée ?

apportés en CSSCT.

peut voir une cheminée couverte par un caisson en bois.
À ma connaissance, c'est déjà la 3^e fois que ces petits clochetons en bois positionnés au-dessus des cheminées du Cowboy provoquent des incendies. La dernière fois, c'était en 2016, et l'incendie a pris au-dessus des fumoirs.
Je m'étonne que, à la suite de cet incendie de 2016, ces clochetons en bois n'aient pas été remplacés ; et qu'il faille attendre la survenue d'un nouvel épisode de feu pour enfin – peut-être ? – s'interroger sur l'opportunité de maintenir en couverture des conduits de cheminée une structure en bois.

responsables.

n grand froid, sur lequel nous attendons des précisions.
Beaucoup de salariés demandent que soit mise en œuvre la gratuité des boissons chaudes au niveau d'Imagination, qui constitue un lieu de passage central.

viendrons vers vous.
Nous avons diffusé un mémo sur le plan grand froid.

clues de l'application de ces mesures. C'est l'origine de la remontée de cette information.

ce de vos sollicitations sur les hôtels. La direction vous a apporté une réponse : le plan grand froid ne sera pas étendu au niveau des hôtels dans la mesure où les conditions de travail y sont moins contraignantes.

Disneyland Hôtel ne disposent pas de point de restauration : ils sont obligés d'aller se restaurer à Imagination.

t de restauration.

x salariés pour se restaurer est insuffisant.

Par ailleurs, la température dans les locaux est excessive. J'ai attiré l'attention sur le sujet. Je demande que la direction veille aux conditions de travail de ces salariés.

oint.

nd Hôtel, j'ai été alerté par des salariés sur la salle de repos, qui ne semble pas avoir été prévue sur les plans de l'hôtel. Le confirmez-vous ?

vé en CSSCT, en particulier par un élu de la CFE-CGC. Nous n'avons jamais obtenu de réponse sur le sujet.

ment.

devait aussi revenir vers nous sur la question des lockers du DLH.

lockers d'Imagination.

c'était une grosse difficulté pour les salariés.

tre possibilité.

La prochaine réunion du CSE aura lieu le 22 janvier 2024.

La séance est levée à 16 heures 30.

Secrétaire du Comit